

5.5 SUIVI ET EVALUATION

Le monitoring et le suivi-évaluation ont pour but non seulement de contrôler l'exécution technique et financière des activités, mais surtout d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de la prestation de coopération afin qu'elle puisse réaliser au mieux ses objectifs.

A cette fin, les mécanismes suivants sont mis en place :

- détermination d'indicateurs de base pour le suivi et de leur niveau au démarrage
- rapports d'exécution semestriels
- rapports de suivi-évaluation annuels
- rapports comptables
- suivi régulier et ad hoc par le Comité de Pilotage
- monitoring des indicateurs
- une évaluation à mi-parcours
- une évaluation finale.

Le sous-programme fera également partie des revues annuels réalisés dans le cadre du programme PEPAM.

5.5.1 Evaluation à mi-parcours (MTR)

Une MTR sera organisée fin 2009.

L'évaluation devra faire une appréciation habituel de l'état de lieu d'exécution des activités du cadre logique (critères d'efficacité, efficacité, durabilité,...) mais devra en même temps se prononcer sur l'avancement des modalités d'exécution du Sous-programme.

Le Sous-programme évoluera graduellement des modalités de la première phase (coopération financière avec les ministères au niveau national) vers la deuxième phase (coopération financière avec les directions déconcentrées). La MTR devra ainsi se prononcer sur l'état de lieu de cette déconcentration des responsabilités voulu par le Sous-programme et faire des recommandations sur la suite. Afin d'étudier ceci elle devra faire une étude des capacités institutionnelles et de gestion des agences au niveau déconcentrées et évaluer leurs avances en comparaison avec le début du Sous-programme. Le Comité de Pilotage validera ou non les propositions du MTR et prendra les dispositions nécessaires pour l'application des recommandations retenues.

5.5.2 Evaluation finale

Une expertise externe réalisera une évaluation finale avant la clôture du Sous-programme. Cette mission sera organisée par les Responsables du Sous-programme conjointement avec la Représentation de la CTB. La CTB Bruxelles (responsables sectoriel et géographique) sera appelée à encadrer le déroulement de l'évaluation.

5.5.3 Rapportage Administratif, Comptable et Financier

5.5.3.1 Rapports d'exécution

Des rapports semestriels d'exécution reprenant l'état d'avancement des activités et de l'exécution financière, ainsi que le planning d'activités et la programmation financière pour le semestre à venir seront préparés par le Responsable et le Co-responsable (pour les activités en co-gestion) et les agences d'exécution, compilés par la CCA, et présentés au Comité de Pilotage.

5.5.3.2 Rapports de suivi-évaluation

Un rapport de suivi-évaluation, y compris un plan opérationnel des activités, est préparé annuellement par le Responsable du Sous-programme en collaboration avec le Co-responsable, les agences d'exécution et les autres membres de la CCA, selon le canevas de la CTB. Il constitue une base essentielle pour le suivi du Sous-programme, et de ses éventuels ajustements (aussi bien au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs, etc.). Ce rapport, co-signé par le Responsable et le Co-responsable est approuvé par le Comité de Pilotage.

Copie est envoyée à la Cellule de Coordination du PEPAM.

5.5.3.3 Rapports comptables

Mensuellement, la *comptabilité* du mois précédent est élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. La comptabilité est signée pour accord par le Responsable et le Co-responsable et transmise à l'Ordonnateur et au Co-ordonnateur (représentation de la CTB). La comptabilité à envoyer à la représentation de la CTB comprend un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

Trimestriellement, la CCA élabore une *programmation financière* pour les trimestres suivants ainsi que pour le trimestre en cours et les années suivantes. La programmation financière est faite selon les procédures de la CTB.

5.6 MECANISMES D'APPROPRIATION DES ADAPTATIONS AU DTF

L'opportunité de modifier éventuellement le DTF sera examinée par les Responsables du Sous-programme tous les semestres lors des sessions du Comité de Pilotage.

Un accord formel de l'Etat Belge devra être obtenu selon le mécanisme de l'Echange de lettres pour les changements suivants :

- modification de la durée de la Convention Spécifique ;
- modification du montant de la contribution belge ;
- modification de l'objectif spécifique de l'intervention.

Une telle demande de modification doit être motivée et approuvée au CP. La République du Sénégal transmet la lettre de demande de modification à l'Attaché de la Coopération au Développement auprès de l'Ambassade de Belgique.

Les changements portant sur les items suivants devront être approuvés par le CP :

- les formes de mise à disposition de la contribution de la partie belge et de la partie sénégalaise, et leurs montants respectifs ;
- les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des Parties ;
- les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement du Comité de Pilotage ;
- des glissements budgétaires entre lignes budgétaires ;
- le changement des Résultats et des Indicateurs au niveau de l'Objectif Spécifique et des Résultats.

Toute modification du DTF doit être communiquée à la Direction de Coordination Géographique au siège de la CTB et à l'Attaché de la Coopération au Développement auprès de l'Ambassade de Belgique.

5.7 CLOTURE DE LA PRESTATION

La durée globale de la Convention Spécifique est de 60 mois ; la durée de l'exécution du Sous-programme est de 48 mois.

Un rapport final est établi 3 mois avant la fin effective du Sous-programme de mise en œuvre du dossier technique et financier. Ce rapport sera établi par le Responsable et le Co-responsable du Sous-programme.

Le décompte final du Sous-programme est vérifié par les Ordonnateurs ou par leurs délégués respectifs. A la fin du Sous-programme, les sommes restées éventuellement disponibles sur les différents comptes mentionnés ci-dessus feront l'objet d'une affectation décidée d'un commun accord entre les Parties.

5.7.1 Bilan Financier

Six mois avant la fin du projet un bilan financier doit être élaboré par la CCA selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté au CP de clôture doit d'abord être vérifié par la CTB.

5.7.2 Soldes

Les montants gérés en régie et non utilisés à la fin du projet, ainsi que le reliquat de la contribution financière non versé sur les comptes cogérés tomberont en annulation à la fin du projet. Le solde disponible sur les comptes bancaires cogérés sera réalloué d'un commun accord.

5.7.3 Dépenses après Convention

Après la fin de la Convention Spécifique il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et qui sont actés dans le PV de CP.

6. THEMES TRANSVERSAUX

6.1 ENVIRONNEMENT

Dans l'ensemble, il n'y a pas de risque que l'intervention ait un impact direct négatif sur l'environnement. Le Sous-programme pourra même avoir des interactions positives sur l'environnement à l'image des expériences faites au niveau des sites encadrés par le PARPEBA. Ainsi, si avec l'adduction de l'eau la consommation est susceptible d'augmenter d'un côté, le gaspillage de l'eau diminuera avec l'introduction de la vente au volume d'autre côté. La vente au volume contribue également à éviter les eaux stagnantes avec tous les risques de pollution et de transmission de maladies qu'elles comportent. Des actions accompagnatrices en matière d'assainissement, tel que la promotion de dispositifs de décharge des eaux usées, déchets et excréments, auront également un effet positif sur l'environnement immédiat des villages et habitations.

Le système AEMV évite la concentration des troupeaux autour d'un point d'eau unique sur le parcours des éleveurs – ce qui peut avoir des impacts environnementaux ponctuels mais importants.

Les nappes dans la zone d'intervention sont suffisamment productives et les forages n'auront aucune incidence sur leur niveau.

L'intervention prendra en compte la promotion de l'hygiène et du respect de l'environnement au sein des ASUFOR, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, la mise à disposition d'équipements sanitaires (latrines), le contrôle des rejets liquides et, dans une moindre mesure, le traitement correct des déchets solides.

Dans la gestion quotidienne de l'intervention, l'équipe du Sous-programme veillera au respect des bonnes pratiques environnementales notamment dans les achats, déplacements (mobilité), consommations d'eau et d'énergie. Les voyages en avion feront l'objet d'une compensation CO². La direction du Sous-programme prendra exemple sur les bonnes pratiques environnementales mises en place au siège de la CTB.

6.2 GENRE ET DROITS DE L'ENFANT

En milieu rural, jusqu'à présent, l'approvisionnement des ménages en eau potable figure parmi les responsabilités des femmes. Egalement les enfants, et en particulier les filles, sont souvent appelés à participer dans la collecte de l'eau. L'amélioration de l'accès à l'eau potable à travers la réalisation de points de distribution d'eau publics et privés contribue à alléger les charges quotidiennes des femmes et leur laissera plus de temps pour d'autres activités. Aussi, la participation des filles dans les travaux ménagers sera moins indispensable ce qui rendra les parents plus inclinés à les envoyer à l'école.

En outre, les femmes s'intéressent particulièrement aux petits « métiers » qui naissent dans les systèmes d'adduction d'eau, tel que le travail de fontainière ou de relais en matière d'hygiène. Dans l'avenir, d'autres opportunités d'emploi pour femmes peuvent être identifiées et promues au sein des ASUFOR.

L'adduction d'eau potable contribue à l'amélioration des conditions hygiéniques et sanitaires tout en créant un cadre de vie plus sain pour les usagers des forages en général et pour les enfants et les

jeunes en particulier. Ceci favorise à la fois la bonne croissance des enfants et les met dans des meilleures conditions pour les études scolaires.

Au Sénégal, en général, les femmes jouent un rôle assez déterminant dans la vie associative en milieu rural. La gestion de l'adduction de l'eau potable les concerne directement et elles s'impliquent activement à tous les niveaux. Quant à la participation dans des organes des ASUFOR, la parité entre hommes et femmes est stipulée dans les règlements et constitue désormais une réalité.

Une attention particulière est portée sur l'implication des organisations féminines présentes dans le terroir des sites de forage. En outre, les synergies avec des projets et programmes qui appuient la participation active des femmes dans la prise de décisions seront activement recherchées. Une plus grande implication des femmes dans les instances de décision facilite à priori la prise en charge de cette préoccupation.

Dès le début du sous-programme, les responsables veilleront à respecter l'équité entre les genres. Tous les postes relatifs à la CCA sont accessibles aux hommes comme aux femmes. Lors des procédures de recrutement et d'engagement, la CTB et la partie sénégalaise veilleront à respecter cet accès équitable, et tendront vers la parité entre les sexes.

6.3 ECONOMIE SOCIALE

Notamment l'extension des branchements privés et la promotion de latrines à des prix abordables auront un effet positif immédiat en termes d'hygiène et de santé au niveau familial. La disponibilité à tout moment de l'eau de boisson de bonne qualité contribue à diminuer les maladies d'origine hydrique. Les enfants, notamment avec l'eau courante dans la maison, sont plus disposés de se prendre en charge eux-mêmes quant à l'hygiène corporelle et des habits, améliorant ainsi leur résistance aux maladies en général. Les dépenses médicales des familles diminuent.

Autour de la gestion des forages, une série d'emplois (réguliers et irréguliers) se développe, dont les plus importants qui sont ceux de conducteur de forage et de gestionnaire/gérant suivis de ceux des fontainiers/ières, des releveurs, des relais à l'hygiène, des vendeurs d'eau et les prestations au sein des organes des ASUFOR.

Pour les femmes, le gain de temps réalisé grâce à l'allègement de la charge quotidienne de travail facilite des déplacements et la participation aux tontines procurant ainsi des opportunités pour petites activités lucratives (petit commerce, transformation produits, embauche ovine, etc.).

Dans certains cas, l'adduction de l'eau permettra de développer les activités maraîchères (si l'eau est douce), d'intensifier l'élevage de basse cour, de maintenir le grand bétail dans le terroir pendant la saison sèche (grâce aux abreuvoirs) améliorant ainsi sensiblement les revenus des familles. S'y ajoute la possibilité d'exercer plus régulièrement des activités qui font recours à l'eau tel que la fabrication de briques ou la teinture.

6.4 HIV / SIDA

Les ASUFOR, par leurs actions de sensibilisation et la promotion des bonnes pratiques de l'hygiène et de l'assainissement, peuvent contribuer, en collaboration avec des programmes sanitaires, dans le cadre de la prévention de certaines maladies telles que le paludisme, l'onchocercose etc. mais aussi le VIH/SIDA. En effet, les délégués et les femmes relais des ASUFOR aux familles pourront jouer un rôle actif dans l'information et la sensibilisation des populations.

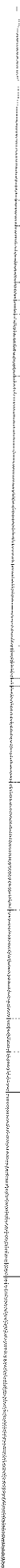
7. ANNEXES

7.1. CADRE LOGIQUE

	Logique d'Intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de Vérification	Hypothèses
Objectif Global	Le nombre de personnes n'ayant pas accès à une eau saine et un assainissement de base est réduit conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement			
Objectif Spécifique	L'accès à l'eau potable, ainsi que les conditions d'hygiène et d'assainissement sont durablement améliorés pour la population rurale des régions de Diourbel, Fatick et Kaolack	<p><u>IOS.1</u> : 60.000 personnes desservies en eau saine</p> <p><u>IOS.2</u> : 30.000 personnes desservies en assainissement de base</p> <p><u>IOS.3</u> : Service d'eau potable viabilisé pour 420.000 personnes</p> <p><u>IOS.4</u> : A la fin du Sous-programme, les responsabilités de planification, de maîtrise d'ouvrage, d'exploitation et d'appui aux usagers sont durablement assumées par les acteurs locaux et régionaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revue Annuelle du PEPAM + Rapport d'exécution du Sous-programme • Rapports annuels des ASUFOR et de leur Union • Rapport d'exécution du Sous-programme + évaluation finale + Revue Annuelle du PEPAM 	<p>Le contexte socio-économique ne se dégrade pas</p> <p>Les réformes relatives à la professionnalisation de l'exploitation des forages ruraux et au développement rural décentralisé se poursuivent</p>
Résultat # 1	L'accès à l'eau potable est assuré pour 60.000 personnes supplémentaires dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaolack	<p><u>IR1.1</u> : 12 nouveaux systèmes livrent de l'eau selon les normes à 30.000 personnes</p> <p><u>IR1.2</u> : 18 systèmes renforcés livrent de l'eau selon les normes à 30.000 personnes supplémentaires</p> <p><u>IR1.3</u> : 250 nouveaux EPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PV de réception des ouvrages + Données des villages desservis + Rapports de la DHR, de la DEM et des DRH • Rapport d'exécution du Sous-programme 	<p>Les données démographiques et hydrogéologiques des PLHA sont fiables</p> <p>L'expérience de dessalement et de défluoration au niveau local est probante</p>
Résultat # 2	Les ASUFOR et institutions locales s'engagent dans l'hygiène environnementale, permettant un accès à l'assainissement pour 30.000 personnes et un changement des comportements présentant un	<p><u>IR2.1</u> : 100 édifices publics construits selon les normes</p> <p><u>IR2.2</u> : 50% des membres des ASUFOR connaissent les liens entre eau-hygiène-assainissement-santé</p> <p><u>IR2.3</u> : Plan d'action « hygiène et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PV de réception des ouvrages + Rapports de la DAS et des DRA • Enquête à la fin du Sous-programme 	<p>Des ASUFOR confirment leur engagement pour investir de façon intensive dans le domaine hygiène et assainissement</p> <p>La population rurale est</p>

	risque pour la santé	assainissement » intégré dans le travail de 20 ASUFOR et 30 écoles IR2.4 : 3.000 familles ont construit et utilisent des dispositifs d'assainissement appropriés	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des ASUFOR + Rapport d'activités du Sous-programme • Rapports des ASUFOR + Enquête 	prête à contribuer financièrement pour la construction de leurs dispositifs d'assainissement
Résultat # 3	420.000 usagers sont mobilisés, organisés et formés pour une exploitation durable, efficace et équitable de leurs ouvrages d'AEIPA	<p>IR3.1 : 90% des ASUFOR appliquent des règles de gestion efficace et viable (respect du RI, grand équilibre financier, taux de disponibilité du service > 350 jours/an)</p> <p>IR3.2 : 75% des membres des ASUFOR connaissent et adhèrent aux principes de base de leur fonctionnement (composition et rôle des structures, principes financiers)</p> <p>IR3.3 : L'Union des ASUFOR définit et applique son plan d'action à la satisfaction de > 80% de ses membres</p> <p>IR3.4 : Le dispositif d'accompagnement des ASUFOR définit et applique son plan d'action à la satisfaction de > 80% des ASUFOR et des CR, ainsi que du Ministère chargé de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des ASUFOR + Evaluation finale • Enquête à la fin du Sous-programme • Plan d'action et rapport de l'Union + Enquête auprès des ASUFOR • Plan d'action et rapport du dispositif d'accompagnement + Enquête auprès des ASUFOR et des CR + Rapport de la DEM 	<p>L'étude sur le dispositif d'accompagnement des ASUFOR est probante</p> <p>Les réformes portant sur la professionnalisation de l'exploitation confirment les ASUFOR comme acteur clé dans le service de l'eau et d'assainissement en milieu rural</p> <p>Reconnaissance juridique de l'Union</p> <p>Licence d'exploitation régularisée pour les ASUFOR</p>
Résultat # 4	Les communautés rurales s'approprient leurs rôles et responsabilités en matière de planification et de régulation locale	<p>IR4.1 : Des cadres de concertation sur l'eau et l'assainissement sont fonctionnels dans >10 CR</p> <p>IR4.2 : A la fin du Sous-programme, >60% des actions retenues dans les PLHA sont réalisées avec la participation de la CR</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités du Sous-programme • Comptes Administratifs des CR • Comptes Administratifs des CR 	<p>Les Communautés Rurales ne sont pas mises en échec par des problèmes de politique</p> <p>Les PTF confirment leur appui à la planification locale du secteur</p>

<p>Résultat # 5</p>	<p>Les mécanismes et compétences pour la réalisation du PEPAM sont renforcés au niveau national et dans les régions concernées</p>	<p><u>IR5.1</u> : >90% des ouvrages sont réalisés dans les délais prévus <u>IR5.2</u> : A l'exception des ouvrages structurants, les Divisions Régionales assument à la fin du Sous-programme la maîtrise d'ouvrage pour les infrastructures communautaires <u>IR5.3</u> : Les modes opératoires pour les différents aspects liés à la gestion locale du secteur d'AEPA sont documentés, acceptés et appliqués par les acteurs (déconcentration, planification concertée, exploitation communautaire et professionnelle, rôles et relations entre acteurs locaux) <u>IR5.4</u> : Les données relatives à l'hydrosystème du bassin arachidier et son exploitation sont disponibles à la satisfaction des utilisateurs (agences PEPAM, PTF, autorités locales et régionales) <u>IR5.5</u> : Les plateformes de concertation dans les régions concernées mobilisent >80% des acteurs concernés directement <u>IR5.6</u> : Trois ouvrages de capitalisation des expériences sont distribués auprès des acteurs concernés directement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activités du Sous-programme • Rapport d'activités du Sous-programme + Rapports des agences d'exécution • Rapports de la Revue Annuelle du PEPAM + Contrats et conventions établis entre les acteurs • Rapports de la DGPRE + Enquête auprès des utilisateurs + Rapport d'évaluation finale • PV des rencontres des plateformes • Rapport d'activités du Sous-programme + Ouvrages (brochure, livre, documentaire...) 	<p>Les ministères concernés confirment leur engagement pour la déconcentration</p> <p>Les CDSMT permettent la prise en charge par le Gouvernement du Sénégal des coûts récurrents des agences d'exécution PEPAM</p> <p>La Cellule de Coordination du PEPAM est formalisée et exerce les missions lui confiées par l'Arrêté Interministériel portant création du PEPAM</p> <p>Les différents acteurs au niveau des régions concernées confirment leur engagement pour la concertation</p> <p>Les leçons dégagées par le Sous-programme ont une valeur ajoutée qui peut enrichir la politique, les stratégies et/ou modes opératoires dans le domaine de l'eau et d'assainissement</p>
----------------------------	--	---	---	--



<p>A.3.1. Créer et former 30 ASUFOR</p> <p>A.3.2. Accompagner 53 ASUFOR existantes et les 30 nouvelles sur le plan juridique, organisationnel et technique</p> <p>A.3.3. Appuyer l'Union de Solidarité des ASUFOR du Bassin Arachidier</p> <p>A.3.4. Appuyer le dispositif d'accompagnement des ASUFOR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Agence spécialisée en Intermediation Sociale - Manuels de formation - Consultances ponctuelles - Visites d'échange à l'intérieur de la zone et dans la sous-région - Frais d'organisation de rencontres, séminaires et cetera - Appui à temps partiel (50%) d'un AT international en ingénierie sociale 	<p>A.3.1. : 84.000 €</p> <p>A.3.2. : 190.000 €</p> <p>A.3.3. : 42.000 €</p> <p>A.3.4. : 42.000 €</p>	
<p>A.4.1. Former les CR sur la planification et vulgariser les modes opératoires du PEPAM</p> <p>A.4.2. Accompagner les CR dans l'appropriation, l'actualisation et la valorisation des PLHA</p> <p>A.4.3. Faciliter la collaboration entre CR, Divisions Régionales et ASUFOR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Agence spécialisée en Intermediation Sociale - Manuels de formation - Consultances ponctuelles - Bureaux d'études pour les PLHA - Frais d'organisation de rencontres, séminaires et cetera - Appui à temps partiel (15%) d'un AT international en ingénierie sociale 	<p>A.4.1. : 45.000 €</p> <p>A.4.2. : 141.000 €</p> <p>A.4.3. : 22.000 €</p>	
<p>A.5.1. Responsabiliser les Divisions Régionales dans la mise en œuvre du Sous-programme</p> <p>A.5.2. Rendre le cadre de travail des Divisions Régionales plus opérationnel</p> <p>A.5.3. Former les Divisions Régionales dans la planification, la maîtrise d'ouvrage, la régulation, le suivi et l'appui-conseil</p> <p>A.5.4. Renforcer les agences d'exécution du PEPAM sur les aspects du CUI et sur la déconcentration</p> <p>A.5.5. Renforcer le système de collecte, de traitement et de valorisation des données sur la ressource d'eau et son utilisation</p> <p>A.5.6. Faciliter l'animation de plateformes de concertation sur l'eau et l'assainissement dans les régions concernées</p> <p>A.5.7. Capitaliser et disséminer les expériences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens logistiques et bureautiques pour les Divisions Régionales - Consultances ponctuelles - Equipement de mesures pour la DGPPE - Frais d'organisation de rencontres, séminaires et cetera - Visite d'échange dans la sous-région - Modules et manuels de formation - Frais de production de livres, brochures, documentaire - Prise en charge des indemnités et frais de déplacement - Appui à temps plein d'un AT international en appui institutionnel - Appui à temps partiel (10%) d'un AT international en ingénierie sociale 	<p>A.5.1. : 12.000 €</p> <p>A.5.2. : 240.000 €</p> <p>A.5.3. : 47.000 €</p> <p>A.5.4. : 152.000 €</p> <p>A.5.5. : 149.000 €</p> <p>A.5.6. : 74.000 €</p> <p>A.5.7. : 29.000 €</p>	

7.2. BUDGET DETAILLE EN EURO

BUDGET TOTAL		Unité	Quantité	Montant	Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	
A	L'accès à l'eau potable, ainsi que les conditions d'hygiène et d'assainissement sont durablement améliorés pour la population rurale des régions de Diourbel, Fatick et Kaolack						8.786,500	80%	4.738,025	2.843,671	2.952,971	1.246,533
A	01	L'accès à l'eau potable est assuré pour 60.000 personnes supplémentaires dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaolack					6.285,000	71%	296,125	2.308,775	2.290,375	728,125
A	01	01	Réaliser les études complètes pour les ouvrages d'AEP			exécution nat.	330,000		198,000	66,000	66,000	0
						180,000		108,000	36,000	36,000	0	
						150,000		90,000	30,000	30,000	0	
A	01	02	Réaliser les ouvrages nouveaux, d'extension ou de réhabilitation par des entreprises spécialisées			exécution nat.	5.550,000		693,750	2.081,250	2.081,250	693,750
						3.300,000		412,500	1.237,500	1.237,500	412,500	
						2.250,000		281,250	843,750	843,750	281,250	
A	01	03	Faire contrôler les travaux par des bureaux d'étude			exécution nat.	275,000		34,375	103,125	103,125	34,375
						150,000		18,750	56,250	56,250	18,750	
						125,000		15,625	46,875	46,875	15,625	
A	01	04	Vulgariser les technologies de potabilisation de l'eau			exécution nat.	128,000		30,000	58,000	40,000	0
						20,000		20,000	0	0	0	
						12,000		0	12,000	0	0	
						6,000		0	6,000	0	0	
						10,000		10,000	0	0	0	
						80,000		0	40,000	40,000	0	

BUDGET TOTAL												
		Unité	Quantité	Montant	Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	
A		L'accès à l'eau potable, ainsi que les conditions d'hygiène et d'assainissement sont durablement améliorés pour la population rurale des régions de Diourbel, Fatick et Kaolack					8,786,500	60%	1,733,025	2,849,671	2,952,071	1,246,533
A	02	<i>Les ASUFOR et institutions locales s'engagent dans l'hygiène environnementale, permettant un accès à l'assainissement pour 30,000 personnes et un changement des comportements présentant un risque pour la santé</i>					1,224,300	11%	169,500	925,130	506,310	233,340
A	02	01	Construire et réhabiliter 100 écoles dans les institutions et lieux publics			exécution nat.	504,000		168,000	84,000	252,000	0
			contrats d'entreprise			453,600		151,200	75,600	226,800	0	
			contrôle des travaux	édifice	84	5,400		16,800	8,400	25,200	0	
A	02	02	Fournir 2 relais communautaires d'hygiène auprès de 30 ASUFOR			exécution nat.	3,300		1,500	1,050	750	0
			BE ou ONG d'intermédiation sociale			3,000		1,500	750	750	0	
			Matériel didactique	relais	30	100		0	300	0	0	
A	02	03	Faciliter la construction de dispositifs d'assainissement de base au niveau familial			exécution nat.	664,000		0	221,331	221,331	221,338
			BE ou ONG d'intermédiation sociale	relais sp.	200	100		0	6,666	6,666	6,668	
			Matériel didactique	relais sp.	200	20		0	1,333	1,333	1,334	
			Fonds d'appui à l'assainissement familial	ASUFOR	20	30,000		0	200,000	200,000	200,000	
			Formation maçons locaux	maçon	50	200		0	3,333	3,333	3,334	
			BE ou ONG d'intermédiation sociale	ASUFOR	20	500		0	6,666	6,666	6,668	
			Fonds pour recherche technologique			20,000		0	11,999	11,999	12,002	
A	02	04	Marketing social de l'hygiène et assainissement à travers les vecteurs de communication populaire			exécution nat.	36,000		0	6,666	6,666	6,668
			Actions communication de masse	action	10	1,000		0	3,333	3,333	3,334	
			Actions communication ciblée (écoles, jeunes...)	h.j.	30	200		0	2,000	2,000	2,000	
A	02	05	Adapter, tester, et éventuellement vulgariser la méthodologie HAMS			exécution nat.	27,000		0	6,750	20,250	0
			Consultance continentale	h.j.	20	450		0	2,250	6,750	0	
			Outils pédagogiques			5,000		0	1,250	3,750	0	
			Promotion dans les écoles			5,000		0	1,250	3,750	0	
			Consultance nationale d'appui	h.j.	40	200		0	2,000	6,000	0	

BUDGET TOTAL											
	Unité	Quantité	Montant	Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	
A	L'accès à l'eau potable, ainsi que les conditions d'hygiène et d'assainissement sont durablement améliorés pour la population rurale des régions de Diourbel, Fatick et Kaolack					8,786,300	80%	1,738,025	2,849,671	2,952,071	1,246,533
A 03	<i>420 000 usagers sont mobilisés, organisés et formés pour une exploitation durable, efficace et équitable de leurs ouvrages d'AEPA</i>					353,600	3%	102,100	102,100	83,300	68,500
A 03 01	Créer et former 30 ASUFOR				exécution nat.	84,000		33,600	33,600	16,800	0
	BE ou ONG d'intermédiation sociale				ASUFOR	2,500		30,000	30,000	15,000	0
	Matériel didactique				ASUFOR	300		3,600	3,600	1,800	0
A 03 02	Accompagner 53 ASUFOR existantes et 30 nouvelles				exécution nat.	190,000		47,500	47,500	47,500	47,500
	BE ou ONG d'intermédiation sociale				ASUFOR	2,000		41,500	41,500	41,500	41,500
	Consultance spécialisée				h.j.	24,000		6,000	6,000	6,000	6,000
A 03 03	Appuyer l'Union de Solidarité des ASUFOR du Bassin Arachidier				exécution nat.	42,000		10,500	10,500	10,500	10,500
	Consultance spécialisée				h.j.	12,000		3,000	3,000	3,000	3,000
	Rencontres					20,000		5,000	5,000	5,000	5,000
	Visites d'échange					10,000		2,500	2,500	2,500	2,500
A 03 04	Appuyer le dispositif d'accompagnement des ASUFOR				exécution nat.	42,000		10,500	10,500	10,500	10,500
	Consultance spécialisée				h.j.	12,000		3,000	3,000	3,000	3,000
	Autres					30,000		7,500	7,500	7,500	7,500

BUDGET TOTAL											
	Unité	Quantité	Montant	Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	
A	L'accès à l'eau potable, ainsi que les conditions d'hygiène et d'assainissement sont durablement améliorés pour la population rurale des régions de Diourbel, Fatick et Kaolack					8,786,300	80%	1,738,025	2,849,671	2,952,071	1,246,533
A 04	<i>Les communautés rurales s'approprient leurs rôles et responsabilités en matière de planification et de régulation locale</i>					208,000	2%	49,400	5,866	3,866	146,868
A 04 01	Former les CR sur la planification et vulgariser les modes opératoires du PEPAM				co-gestion	45,000		45,000	0	0	0
	BE ou ONG d'intermédiation sociale				C.R.	15		30,000	0	0	0
	Consultance spécialisée				h.j.	300		12,000	0	0	0
	Matériel didactique				C.R.	15		3,000	0	0	0
A 04 02	Accompagner les CR dans l'appropriation, l'actualisation et la valorisation des PLHA				co-gestion	141,000		0	0	0	0
	BE ou ONG d'intermédiation sociale				C.R.	15		0	0	0	141,000
	Bureaux d'études pour PLHA				PLHA	15		0	0	0	30,000
	Rencontres				C.R.	15		0	0	0	105,000
A 04 03	Faciliter la collaboration entre CR, Divisions Régionales et ASUFOR				co-gestion	6,000		0	0	0	6,000
	Rencontres					22,000		4,400	5,866	5,866	5,868
	Consultance spécialisée				h.j.	10,000		2,000	2,666	2,666	2,668
						12,000		2,400	3,200	3,200	

BUDGET TOTAL		Unité	Quantité	Montant	Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	
A	L'accès à l'eau potable, ainsi que les conditions d'hygiène et d'assainissement sont durablement améliorées pour la population rurale des régions de Diourbel, Fatick et Kaolack						8,786,300	80%	1,738,025	2,849,671	2,952,071	1,246,533
A 05	<i>Les mécanismes et compétences pour la réalisation du PEPAM sont renforcés au niveau national et dans les régions concernées</i>						703,000	6%	160,300	108,200	64,200	69,700
A 05 01	Responsabiliser les Divisions Régionales dans la mise en œuvre du programme											
	Consultance spécialisée pour feuille de route	h.j.	40	300	co-gestion	12,000		2,400	3,200	3,200	3,200	
A 05 02	Rendre le cadre de travail des Divisions Régionales plus opérationnel						12,000		2,400	3,200	3,200	3,200
	Véhicules Divisions Régionales				co-gestion	240,000		240,000	0	0	0	
	Logistique	D.R.	6	22,000		132,000		132,000	0	0	0	
	Autres	D.R.	6	8,000		48,000		48,000	0	0	0	
A 05 03	Former les Divisions Régionales						60,000		60,000	0	0	0
	Centres de formation				co-gestion	47,000		0	23,500	23,500	0	
	Consultance spécialisée	h.j.	80	300		20,000		0	10,000	10,000	0	
	Matériel pédagogique	D.R.	6	500		24,000		0	12,000	12,000	0	
A 05 04	Renforcer les agences d'exécution du PEPAM sur le CUI et la déconcentration						3,000		0	1,500	1,500	0
	Véhicules Agences d'exécution	Agence	4	22,000	co-gestion	152,000		60,000	60,000	16,000	16,000	
	Séminaires, rencontres					88,000		44,000	44,000			
	Consultance spécialisée	h.j.	80	300		20,000		5,000	5,000	5,000	5,000	
	Visite d'échange					24,000		6,000	6,000	6,000	6,000	
A 05 05	Renforcer le système de collecte, de traitement et de valorisation des données sur la ressource d'eau						20,000		5,000	5,000	5,000	5,000
	Equipement				co-gestion	149,000		140,000	3,000	3,000	3,000	
	Consultance spécialisée	h.j.	30	300		100,000		100,000	0	0	0	
	Etude hydrogéologique					9,000		0	3,000	3,000	3,000	
A 05 06	Faciliter l'animation de plateformes de concertation dans les régions						40,000		40,000	0	0	0
	Cofinancement d'études				co-gestion	74,000		18,500	18,500	18,500	18,500	
	Rencontres					30,000		7,500	7,500	7,500	7,500	
	Consultance spécialisée	h.j.	80	300		20,000		5,000	5,000	5,000	5,000	
A 05 07	Capitaliser et disséminer les expériences						24,000		6,000	6,000	6,000	6,000
	Brochure, livres, documentaire				co-gestion	29,000		0	0	0	29,000	
	Séances de partage et de vulgarisation	ouvrage	3	7,000		21,000		0	0	0	21,000	
						8,000		0	0	0	8,000	

BUDGET TOTAL										
	Unité	Quantité	Montant	Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
L'accès à l'eau potable, ainsi que les conditions d'hygiène et d'assainissement sont durablement améliorés pour la population rurale des régions de Diourbel, Fatick et Kaolack										
X					8.786.300	8%	1.738.025	2.849.671	2.952.071	1.246.533
X					65.883	0,68%	0	0	32.942	32.942
X					65.883	0,68%	0	0	32.942	32.942
X				co-gestion	65.883		0	0	32,942	32,942
X				regie	0		0	0	0	0
Z					2.147.817	24%	615.705	530.705	490.705	510.702
Z					1.732.617	16%	432.153	432.153	432.153	432.153
Z				regie	1.080.000		270.000	270.000	270.000	270.000
Z			48	hm	12.500		150.000	150.000	150.000	150.000
Z			48	hm	10.000		120.000	120.000	120.000	120.000
Z				co-gestion	480.000		3.000	3.000	3.000	3.000
Z			48	hm	250		3.000	3.000	3.000	3.000
Z			48	hm	400		4.800	4.800	4.800	4.800
Z				co-gestion	19.200		4.800	4.800	4.800	4.800
Z			48	hm	1.200		4.800	4.800	4.800	4.800
Z			96	hm	100		18.000	18.000	18.000	18.000
Z			48	hm	100		14.400	14.400	14.400	14.400
Z				co-gestion	4.800		2.400	2.400	2.400	2.400
Z			48	hm	1.500		1.200	1.200	1.200	1.200
Z				co-gestion	72.000		18.000	18.000	18.000	18.000
Z			400	hm	72.000		18.000	18.000	18.000	18.000
Z			144	hm	57.600		14.400	14.400	14.400	14.400
Z				co-gestion	419.817		104.955	104.955	104.955	104.952
Z					87.439		21.860	21.860	21.860	21.859
Z					145.427		36.357	36.357	36.357	36.356
Z					59.451		14.863	14.863	14.863	14.862
Z					127.500		31.875	31.875	31.875	31.875
Z					103.000		103.000	0	0	0
Z			2	véhicule	25.000		50.000	0	0	0
Z			1	véhicule	25.000		25.000	0	0	0
Z				co-gestion	10.000		10.000	0	0	0
Z				co-gestion	5.000		5.000	0	0	0
Z			4		5.000		5.000	0	0	0
Z				co-gestion	20.000		20.000	0	0	0

BUDGET TOTAL										
	Unite	Quantite	Montant	Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
A. L'accès à l'eau potable, ainsi que les conditions d'hygiène et d'assainissement sont durablement améliorés pour la population rurale des régions de Diourbel, Fatick et Kaolack										
Z 03					8,786,300	80%	1,738,025	2,849,671	2,952,071	1,246,533
Z 03 01					780,000	2%	15,050	65,050	45,050	45,050
		48	1,000	co-gestion			12,000	12,000	12,000	12,000
Z 03 02					9,600		2,400	2,400	2,400	2,400
		48	200	co-gestion			2,400	2,400	2,400	2,400
Z 03 03					24,000		6,000	6,000	6,000	6,000
		48	500	co-gestion			6,000	6,000	6,000	6,000
Z 03 04					24,000		6,000	6,000	6,000	6,000
		48	500	co-gestion			6,000	6,000	6,000	6,000
Z 03 05					30,000		7,500	7,500	7,500	7,500
	mission	2	12,500	co-gestion			6,250	6,250	6,250	6,250
Z 03 06					25,000		2,400	2,400	2,400	2,400
		48	200	co-gestion			2,400	2,400	2,400	2,400
Z 03 07					9,600		2,400	2,400	2,400	2,400
	réunion	20	500	co-gestion			2,500	2,500	2,500	2,500
Z 03 08					10,000		2,500	2,500	2,500	2,500
		20	500	co-gestion			2,500	2,500	2,500	2,500
Z 04					3,300,000	1%	32,500	32,500	32,500	32,500
Z 04 01					80,000					
		1	20,000	regie						
		1	40,000							
		1	20,000							
Z 04 02					40,000					
		4	10,000	regie						
Z 04 03					10,000					
	mission	4	2,500	regie						
TOTAL					11,000,000	100%	2,353,730	3,380,376	3,476,718	1,790,177

	TOTAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
REGIE	1,260,000	352,500	322,500	282,500	302,500
COGESTION	9,740,000	2,001,230	3,057,876	3,193,218	1,487,677

	BUDGET TOTAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
Contribution SENEGALAISE en FCFA	800,000,000	90,000,000	400,000,000	310,000,000	a définir
Contribution SENEGALAISE en EUR	1,219,512	137,195	609,736	472,561	a définir

7.3. CHRONOGRAMME

P = PRÉPARATION, X = EXÉCUTION)

Activité	Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3		Trimestre 4					
	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
ANNÉE 1												
RESULTAT 1 : L'accès à l'eau potable est assuré pour 60.000 personnes supplémentaires dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaolack												
Réaliser les études complètes pour les ouvrages d'AEP												
Réaliser les ouvrages nouveaux, d'extension ou de réhabilitation par des entreprises spécialisées	P	P	P	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Faire contrôler les travaux par des bureaux d'étude												
Vulgariser les technologies de potabilisation de l'eau												
Diagnostic épidémiologique				P	P	X	X					
Séminaire d'échange												
Vulgarisation de technologies											X	
RESULTAT 2 : Les ASUFOR et institutions locales s'engagent dans l'hygiène environnementale, permettant un accès à l'assainissement pour 30.000 personnes et un changement des comportements présentant un risque pour la santé												
Construire et réhabiliter 100 édicules dans les institutions et lieux publics												
Former 2 relais communautaires d'hygiène auprès de 30 ASUFOR				P	P	P	X	X	X	X	X	X
Faciliter la construction de dispositifs d'assainissement de base au niveau familial												
Marketing social de l'hygiène et assainissement												
Adapter, tester, et éventuellement vulgariser la méthodologie HAMS												
RESULTAT 3 : 420.000 usagers sont mobilisés, organisés et formés pour une exploitation durable, efficace et équitable de leurs ouvrages d'AEPA												
Créer et former 30 ASUFOR												
Accompagner 53 ASUFOR existantes et 30 nouvelles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Appuyer l'Union de Solidarité des ASUFOR du Bassin Arachidier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Appuyer le dispositif d'accompagnement des ASUFOR	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
RESULTAT 4 : Les communautés rurales s'approprient leurs rôles et responsabilités en matière de planification et de régulation locale												
Former les CR sur la planification et vulgariser les modes opératoires du PEPAM										P	X	X
Accompagner les CR dans l'actualisation et la valorisation des PLHA												

Activité	ANNEE 1												
	Trimestre 1		Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4				
	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Faciliter la collaboration entre CR, Divisions Régionales et ASUFOR				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
RESULTAT 5 : Les mécanismes et compétences pour la réalisation du PEPAM sont renforcés au niveau national et dans les régions concernées													
Responsabiliser les Divisions Régionales dans la mise en œuvre du programme				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rendre le cadre de travail des Divisions Régionales plus opérationnel					X	X	X	X	X	X	X	X	X
Former les Divisions Régionales													
Renforcer les agences d'exécution du PEPAM sur le CUI et la déconcentration	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Renforcer le système de collecte, de traitement et de valorisation des données													
Equipement													
Etude hydrogéologique					P	P	X	X	X	X			
Collecte et traitement de données, protocoles d'échange								P	X	X	X		
Faciliter l'animation de plateformes de concertation dans les régions													
Capitaliser et disséminer les expériences	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ACTIONS D'APPUI ET DE GESTION													
Consultance internationale													
Etude de base au démarrage du programme			X	X	X								X
Evaluation à mi-parcours													
Evaluation finale													
Audit													
Backstopping CTB HQ		X											

ANNÉES 2 & 3 & 4										
Activité	Année 2				Année 3				Année 4	
	Trim 1	2	3	4	Trim 2	3	4	Trim 2	3	4
RESULTAT 1 : L'accès à l'eau potable est assuré pour 60.000 personnes supplémentaires dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaolack										
Réaliser les études complètes pour les ouvrages d'AEP										
Réaliser les ouvrages nouveaux, d'extension ou de réhabilitation par des entreprises spécialisées		X		P	X					
Faire contrôler les travaux par des bureaux d'étude		X		X		X	X			
Vulgariser les technologies de potabilisation de l'eau		X		X		X	X			
Diagnostic épidémiologique										
Séminaire d'échange										
Vulgarisation de technologies		X		X		X	X			
RESULTAT 2 : Les ASUFOR et institutions locales s'engagent dans l'hygiène environnementale, permettant un accès à l'assainissement pour 30.000 personnes et un changement des comportements présentant un risque pour la santé										
Construire et réhabiliter 100 édicules dans les institutions et lieux publics										
Former 2 relais communautaires d'hygiène auprès de 30 ASUFOR				P	X	X	X			
Faciliter la construction de dispositifs d'assainissement de base au niveau familial				X	X	X	X	X	X	X
Marketing social de l'hygiène et assainissement		X		X	X	X	X	X	X	X
Adapter, tester, et éventuellement vulgariser la méthodologie HAMS					X	X	X			
RESULTAT 3 : 420.000 usagers sont mobilisés, organisés et formés pour une exploitation durable, efficace et équitable de leurs ouvrages d'AEPA										
Créer et former 30 ASUFOR										
Accompagner 53 ASUFOR existantes et 30 nouvelles				X	X	X	X			
Appuyer l'Union de Solidarité des ASUFOR du Bassin Arachidier		X		X	X	X	X	X	X	X
Appuyer le dispositif d'accompagnement des ASUFOR		X		X	X	X	X	X	X	X
RESULTAT 4 : Les communautés rurales s'approprient leurs rôles et responsabilités en matière de planification et de régulation locale										
Former les CR sur la planification et vulgariser les modes opératoires du PEPAM										
Accompagner les CR dans l'actualisation et la valorisation des PLHA									P	X
Faciliter la collaboration entre CR, Divisions Régionales et ASUFOR		X		X	X	X	X	X	X	X

ANNEES 2 & 3 & 4												
Activité	Année 2				Année 3				Année 4			
	Trim 1	2	3	4	Trim 1	2	3	4	Trim 1	2	3	4
RESULTAT 5 : Les mécanismes et compétences pour la réalisation du PEPAM sont renforcés au niveau national et dans les régions concernées												
Responsabiliser les Divisions Régionales dans la mise en œuvre du programme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rendre le cadre de travail des Divisions Régionales plus opérationnel												
Former les Divisions Régionales	X		X		X		X					
Renforcer les agences d'exécution du PEPAM sur le CUI et la déconcentration	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Renforcer le système de collecte, de traitement et de valorisation des données												
Équipement												
Étude hydrogéologique												
Collecte et traitement de données, protocoles d'échange	X	X	X	X								
Faciliter l'animation de plateformes de concertation dans les régions	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Capitaliser et disséminer les expériences												
ACTIONS D'APPUI ET DE GESTION												
Consultance internationale							X					
Étude de base au démarrage du programme												
Évaluation à mi-parcours				X								
Évaluation finale												
Audit	X								X			X
Backstopping CTB HQ	X								X			X

7.4. TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL

7.1.1 Responsable du Sous-programme

Lieu d'affectation: Kaolack (avec nombreux déplacements à l'intérieur des régions de Kaolack, Diourbel et Fatick, ainsi qu'à Dakar)

Durée d'intervention : 48 mois

Description de Poste :

Le Responsable du Sous-programme, cadre supérieur du Ministère chargé de l'hydraulique, assurera, vis à vis des instances gouvernementales et du bailleur de fonds du Sous-programme, la supervision générale du Sous-programme, en étroite concertation avec le Co-responsable affecté au Sous-programme. A ce titre, il aura sous son autorité directe, le staff de la Cellule de Coordination et d'Appui, constitué par les experts internationaux, nationaux et tout autre personnel d'appui rattaché au Sous-programme.

Conformément aux éléments descriptifs précisés dans le dossier technique et financier opérationnel du Sous-programme, et dans le respect des directives émanant du Comité de Pilotage, il sera principalement chargé de:

- Assurer la cohérence de la stratégie du Sous-programme et veiller au bon fonctionnement technique, administratif et financier des activités du Sous-programme en étroite concertation avec le Co-responsable;
- Définir les orientations et stratégies devant aider à l'exécution des différentes activités, et devant être adoptées par le Comité de Pilotage;
- Suivre et contrôler l'exécution progressive des différentes actions programmées, en conformité avec la planification établie, ainsi que l'affectation et l'utilisation des budgets qui y ont été alloués.
- Contribuer à l'élaboration et faire approuver par les structures concernées les différents documents contractuels à utiliser dans le cadre des activités du Sous-programme ;
- Contribuer à l'élaboration et à l'appréciation des rapports techniques et rapports d'avancement périodiques qui lui sont soumis par les agences d'exécution, en procurant tous conseils utiles à leur rapide finalisation, afin de les voir répondre parfaitement aux attentes des partenaires intéressés ;
- Assurer la diffusion régulière et élargie de tous documents produits dans le cadre de l'exécution du Sous-programme aux partenaires concernés ;
- Veiller au développement des relations et synergies efficaces avec les responsables des structures déconcentrées impliquées dans la mise en œuvre du Sous-programme ;
- Représenter le Sous-programme au niveau des réunions associant les responsables des instances gouvernementales et bailleurs de fonds ;
- Représenter le Sous-programme dans le cadre des relations à développer avec les responsables d'autres programmes et sous-programmes poursuivant des objectifs similaires, et pouvant être intéressés par un effort d'inter coopération à rechercher.
- Responsable pour la clôture opérationnelle et financière du Sous-programme à la fin de la période d'exécution et avant la fin du contrat.

Qualifications requises

- Diplôme d'Ingénieur Hydraulicien ou diplôme équivalent ;
- Expérience confirmée en dimensionnement, construction et fonctionnement des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural en Afrique subsaharienne ;
- Expérience approfondie de l'informatique ;
- Connaissance approfondie de la réglementation sénégalaise des marchés publics ;
- Aptitude à diriger et coordonner une équipe multidisciplinaire.

7.1.2 Co-responsable du Sous-programme

Lieu d'affectation: Dakar (avec de nombreux déplacements vers les régions de Kaolack, Fatick et Diourbel)

Durée d'engagement : 48 mois

Description de Poste :

Sous l'autorité générale du Représentant Résident de la CTB à Dakar, et dans le respect des directives émanant du Comité de Pilotage, le Co-responsable travaillera en collaboration étroite avec le Responsable, les autres membres de la Cellule de Coordination et d'Appui, ainsi que les Agences d'exécution impliqués dans la mise en œuvre du Sous-programme.

Conformément aux éléments descriptifs précisés dans le dossier technique du Sous-programme, il sera principalement chargé de :

- Assurer la cohérence de la stratégie du Sous-programme et veiller au bon fonctionnement technique, administratif et financier des activités en étroite concertation avec le Responsable ;
- Préparer avec les Agences d'exécution, le plan de travail et chronogrammes d'activités généraux et individuels et les rapports réguliers d'avancement ;
- Appuyer les Agences d'exécution dans la préparation, la mise en oeuvre et le suivi des activités qui leur sont confiées ;
- Définir les méthodologies de formation, d'appui / conseil, d'élaboration des différents types de documents du Sous-programme et participer à la conception des manuels, guides et supports pédagogiques devant répondre aux besoins de formation identifiés ;
- Evaluer les progrès ou les insuffisances des différentes interventions (études et travaux, gestion du Sous-programme, formations et évaluation des impacts) en rapport avec les programmes et plannings établis, et définir les mesures nécessaires et recommandations jugées utiles afin de parvenir, dans les délais impartis, à la réalisation de l'ensemble des objectifs poursuivis ;
- Veiller à l'adaptation des procédures de gestion (administratives et financières) et d'exécution (contrat, taille des lots...) du Sous-programme, pour les adapter aux besoins et à la capacité des prestataires de services ;
- Superviser l'élaboration des différents documents contractuels, le lancement des appels d'offres ; participer à l'analyse et l'évaluation des offres, l'adjudication et l'administration des marchés de construction, d'acquisition d'équipements, matériels, mobilier et autres fournitures ;
- Identifier les besoins d'études spécifiques complémentaires et préparer les termes de références se rapportant aux actions proposées, procéder au recrutement en temps opportun des spécialistes recherchés ou prévus dans le cadre du Sous-programme;
- Contribuer aux réflexions nationales relatives aux thèmes stratégiques développés par le Sous-programme, entre autres :
 - La déconcentration ;
 - La professionnalisation sociale du service de l'eau ;
 - Les technologies appropriées dans une approche d'accès équitable à l'eau saine et l'assainissement ;
 - Le Cadre Unifié des Interventions dans une approche programmatique ;
 - La structuration des acteurs locaux et d'appui de proximité pour la planification et l'exploitation du service de l'eau ;
 - La Gestion Intégrée des Ressources en Eau

- Participer aux actions d'évaluation périodiques des activités et produire les documents d'analyses et rapports correspondants ;
- Capitaliser les expériences du terrain réalisées par le Sous-programme et assurer leur dissémination au niveau national ;
- Co-responsable pour la clôture opérationnelle et financière du Sous-programme à la fin de la période d'exécution et avant la fin du contrat.

Qualifications requises

- Diplôme d'ingénieur civil ou d'ingénieur agronome du génie rural ;
- Au moins dix ans d'expérience dans la mise en oeuvre de programmes d'alimentation en eau potable en milieu rural en Afrique subsaharienne ;
- Expérience dans le domaine d'appui institutionnel et de renforcement organisationnel ;
- Expérience approfondie de l'informatique ;
- Très bonne connaissance du français ;
- Très bonne connaissance des procédures des marchés publics.

7.1.3 Expert International en matière d'ingénierie sociale dans le domaine eau et assainissement

Lieu d'affectation: Kaolack (avec nombreux déplacements à l'intérieur du pays)

Durée d'engagement : 48 mois

Description de Poste :

Sous l'autorité des Responsables du Sous-programme et dans le respect des directives émanant du Comité de Pilotage, l'expert travaillera en étroite collaboration avec les Agences d'exécution du PEPAM, et plus particulièrement avec la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (composante Eau potable) et la Direction de l'Assainissement (composante Hygiène et Assainissement).

Conformément aux éléments descriptifs précisés dans le dossier technique et financier du Sous-programme, il sera principalement chargé de :

- Appuyer le développement de stratégies, approches, méthodes et outils adéquats pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans de base (Résultat # 2)
- Contribuer aux réflexions relatives aux modalités de financement et de gestion des ouvrages d'assainissement ;
- Contribuer à l'optimisation des méthodes et d'outils d'IEC intégrée, portant sur l'hygiène, l'eau, l'assainissement et l'environnement ;
- Préparer et coordonner la planification et la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des différentes activités du Sous-programme au niveau des ASUFOR (Résultat # 3);
- Contribuer à l'amélioration de la qualité, la productivité des actions entreprises dans le cadre du Sous-programme au niveau des ASUFOR;
- Participer à la collecte des informations de base des études d'exécution des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement ;
- Participer aux activités portant sur le renforcement des structures de mutualisation ou d'appui aux ASUFOR ;
- Mettre en œuvre les formations pour améliorer le fonctionnement des ASUFOR ;
- Appuyer les Conseils Ruraux dans l'appropriation des méthodes de planification et de suivi-contrôle relatif aux ouvrages d'AEPA (Résultat # 4).

Qualifications requises :

- Diplôme universitaire d'économie ou de sociologie;
- Au moins sept ans d'expérience pratique dans l'ingénierie sociale d'un programme d'eau et assainissement en Afrique Subsaharien ;
- Connaissance du domaine IEC, méthodes MARP, PHAST et autres relatifs à l'hygiène et l'assainissement ;
- Expérience approfondie de l'informatique.